

## ECOFI ACTIONS CROISSANCE EURO

### Prospectus simplifié

#### Partie A statutaire

#### Présentation succincte

Codes ISIN	Code ISIN parts « C » : FR0010214213 Code ISIN parts « D » : FR0010217471
Dénomination	ECOFI ACTIONS CROISSANCE EURO
Forme juridique	Fonds commun de placement
Compartiment / nourricier	Néant
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CACEIS BANK
Conservateur	CACEIS BANK
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	DELOITTE et ASSOCIES
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS – Groupe CREDIT COOPERATIF

#### Information concernant les placements et la gestion

Classification	Actions des pays de la zone euro
OPCVM d'OPCVM	Inférieur à 10 % de l'actif net

#### Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'optimiser la performance sur les valeurs européennes de croissance sur un horizon de cinq ans en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire, c'est-à-dire en recherchant des entreprises dont les perspectives de valorisation sont jugées attractives.

## Indicateur de référence

Au regard du caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion n'est corrélée à aucun indice. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice DJ Euro Stoxx (dividendes réinvestis) relatif aux plus grandes capitalisations de la zone euro.

## Stratégie d'investissement et actifs éligibles

Le FCP est en permanence exposé à 60 % au minimum en **actions des pays de la zone euro** (y compris la France) négociées sur les principales places boursières de la zone euro.

Le processus d'investissement est axé sur les actions de croissance dont le prix et les perspectives de valorisation sont jugés comme étant abordables au regard des caractéristiques de la société émettrice (processus dit de style « GARP » : *Growth at a reasonable price*). Il combine :

- une approche quantitative (filtre statistique) permettant d'opérer de manière automatique un tri au sein de l'univers d'investissement des actions cotées en euro ;
- et une approche qualitative basée sur l'analyse financière de la société au regard de son secteur d'activité, permettant d'apprécier ses perspectives de rentabilité et de prendre des positions à l'achat comme à la vente.

Au terme de ces étapes, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur et une analyse de la rentabilité espérée de l'investissement par rapport aux risques inhérents à la société.

Par ailleurs, le gérant se réserve la possibilité d'investir le portefeuille en OPCVM externes orientés sur les marchés actions de type *trackers* (fonds indiciels cotés).

Enfin, le gérant a la faculté d'investir le portefeuille en bons du Trésor français (BTF, BTAN, et OAT), soit en période de mauvaise orientation des marchés actions en vue d'améliorer la régularité des revenus, soit pour les besoins de la gestion de la liquidité du portefeuille.

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments dérivés, afin de couvrir le portefeuille pour faire face au risque actions, ou l'exposer à ce même risque en complément des investissements physiques, sans rechercher une surexposition. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds aura recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts et actions d'autres OPCVM français, coordonnés ou non, classés dans la catégorie « Monétaires euro », gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### Risques significatifs :

- risque actions : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la baisse des marchés actions ;
- le risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants ;
- risque de perte de capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat ;
- risque de taux : risque d'une baisse de la valeur des obligations, et donc du portefeuille, provoquée par une augmentation des taux d'intérêt.

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

Garantie et protection

Néant

### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

Le FCP s'adresse aux investisseurs de toutes natures : personnes physiques, personnes morales (entreprises, associations, institutionnels...), qui souhaitent disposer d'un support d'investissement collectif leur permettant de participer aux évolutions des marchés européens des actions de croissance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à cinq ans de terme mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

---

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

### Frais et commissions

#### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2,00 % au maximum Les allers-retours (opérations simultanées de rachat et de souscription d'une même quantité de titres de l'OPCVM) sont exonérés
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,20 % TTC taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se rapporter au rapport annuel de l'OPCVM.

### Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le passage d'une catégorie de parts à l'autre est soumis au régime fiscal des plus ou moins-values.

Le FCP est éligible au P.E.A (plan d'épargne en actions).

---

## Informations d'ordre commercial

### Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée, à 11 h 30 chaque jour de bourse à PARIS par :  
CACEIS BANK  
et par le CREDIT COOPERATIF (pour le compte des clientèles de son groupe).

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés et exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution. La première souscription ne peut être inférieure à une part.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les parts sont fractionnées et exprimées en millièmes de parts. La première souscription ne peut être inférieure à une part.

### Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de juin.

### Affectation du résultat

Les revenus distribuables sont distribués annuellement aux porteurs de parts « D » et capitalisés pour les porteurs de parts « C ».

## Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels ces titres sont négociés.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutable (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

## Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

Catégorie	Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
Part C	FR0010214213	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une part	100,00 €
Part D	FR0010217471	Distribution	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une part	100,00 €

## Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le  
Il a été créé le

21 juin 2005  
13 septembre 2005

## Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS  
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

La procédure élaborée par la société de gestion en matière de « politique de vote » en vertu de l'article 322-75 du règlement général de l'AMF peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

**27 juillet 2011**

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

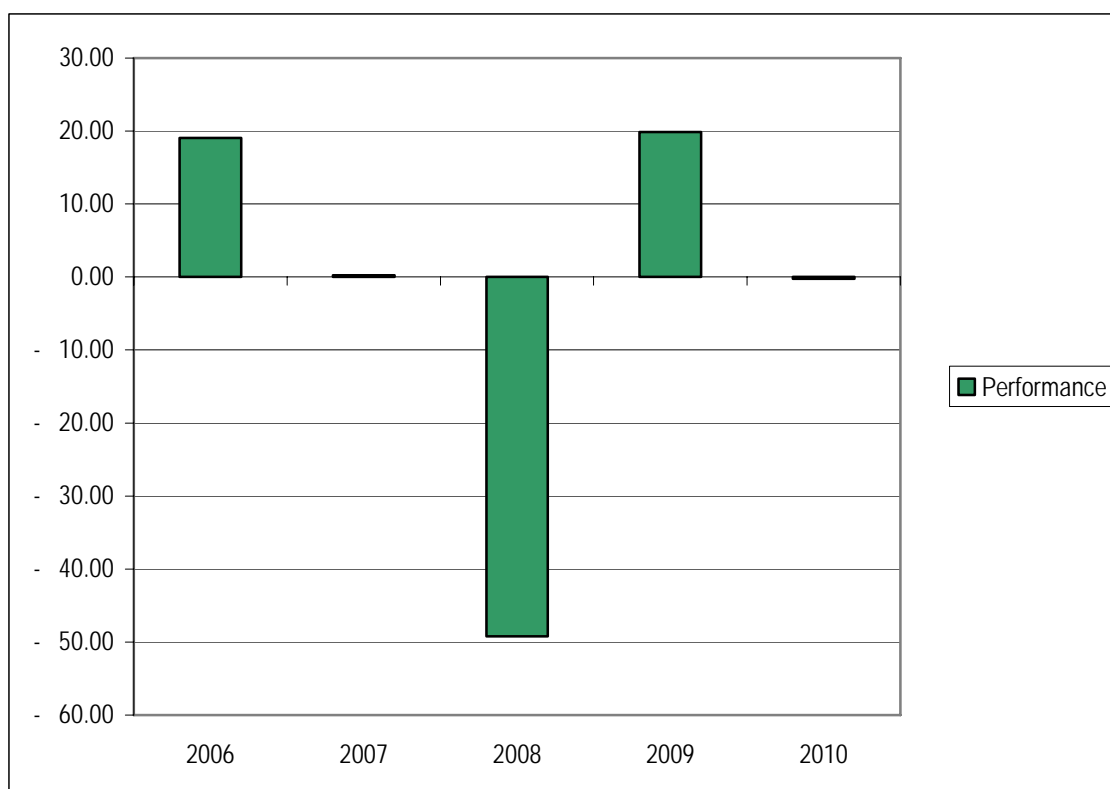
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

# ECOFI ACTIONS CROISSANCE EURO

## Prospectus simplifié

### Partie B statistique

#### Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-0.26%	-15.33%	-6.24%
Indice de référence	2.69%	-10.12%	-0.85%

Indice de référence : DJ Euro Stoxx (dividendes réinvestis)

**AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES** : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 (en %)

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1.20</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0.00</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.00
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0.46</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0.00
- commission de mouvement	0.46
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1.66</b>

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## Information sur les transactions

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 1,05% de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 371,30% de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	7%
Obligations	5%
TCN	7%

### Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 6,80%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

*Dernière mise à jour en date du  
12 septembre 2011*